VI

jeudi après-midi

Réunion du Comité (14.50 h.)

M.Fierens ouvre la séance et pose la question de la nomination de nouveaux membres.
M.Newton se demande si les conditions d'adhésion sont aussi démocrates que nous le souhaitons. Il suggère d'établir une définition d'un critique d'art. Il n'est pas d'accord en ce qui concerne le système de vote pour les nouveaux membres.
M.Fierens dit que des statuts ont été établis et que chaque section dispose d'une complète liberté. Il croit que si tous les associés des sections nationales adhéraient, on deviendrait trop nombreux. Cependant, du moment qu'une section nationale présente un nouveau membre, ce membre sera accepté. M.Fierens croit néanmoins qu'un vote est indispensable et est pour ainsi dire un frein contre un accroissement excessif.
M.Cogniat est d'opinion qu'il ne faut surtout pas renoncer à la qualité.
M.Fierens cite comme exemple le Syndicat de la presse artistique qui est devenu beaucoup trop grand. A son avis ce sont les sections nationales qui doivent trier sévèrement. Ainsi le Comité se fiant au choix des sections pourra accepter automatiquement les membres proposés.
M.Newton dit qu'en Grande Bretagne on s'est au contraire efforcé d'élargir la base. C'est pourquoi on a instauré un prix pour les critiques.
M.Sweeney est d'avis que chaque section doit faire son choix.
M.Münz dit que le point de vue de l'Autriche est de restreindre la section nationale.
M.Newton demande de nouveau pourquoi ne pas établir une définition.
M.Sweeney constate qu'aux Etats-Unis il y a un vote pour l'acceptation de nouveaux membres. A son avis le candidat doit pouvoir se justifier par son travail, ses publications.
M.Fierens répond ensuite que même si nous acceptons une définition, il reste la différente appréciation de la qualité. Ceci constituerait un grand danger.
Selon M.Venturi les membres sociétaires ne devraient pas être seulement des critiques d'art mais aussi ceux qui s'in-

téressent à la vie internationale de notre association.
M.Fierens propose d'examiner maintenant les candidatures.
Le Mexique propose 9 membres. Le Président croit qu'il faut faire confiance au Mexique. Il élit ensuite les noms (.....)
Il soumet cette proposition au suffrage. (accepté)
M.Sweeney cite les candidats américains (...) qui sont également acceptés.
La section française donne un bon exemple de restriction .et propose seulement M.Francastel.
L'Italie s'abstient de proposer des candidats.
La Belgique ??
Les Pays-Bas proposent (puisque 2 sociétaires se sont retirés): M. le Professeur van Gelder, M. Vriend, M. Rijne et M. Penning.
L'Irlande n'a pas de candidats.
La Grande-Bretagne propose deux candidats
La Suisse ....

M.Fierens dit qu'il y a plusieurs pays où des sections sont en formation (Israël, Pakistan, Egypte).
M.Cogniat croit qu'il faut fixer un minimum d'environ 12 membres avant qu'une nouvelle section puisse être formée. Si dans un certain pays ce nombre n'est pas encore obtenu, cette section en formation sera d'abord une "section libre" gérée par le Bureau.

VII

jeudi après-midi

Assemblée Générale de jeudi 12 juillet 1951

M.Fierens ouvre la séance vers 15.45h et prie Madame Gille-Delafon de bien vouloir donner lecture du rapport moral.

1) Madame Gille-Delafon fait suite à cette demande. Après la lecture de ce rapport (applaudissements) M.Fierens remercie Madme Gille-Delafon de son rapport qui est un témoignage de ses activités. prie M.Kern de présenter son rapport financier.

2) M.Kern énumère les montants des cotisations déjà encaissées à savoir Frs.S. 489.50, £ 26, 166.000.- Frs.Fr., 121.080 lire et 554.76 $ Mex.

Suit les montants encore à encaisser: 52 £, 262.000 Fr.Fr. 136.000 Lire.

Il trouve ce résultat assez satisfaisant, mais prie ceux, ~~pour~~ qui n'ont pas encore payé de le faire, parce qu'ils n'obtiendront pas le timbre dans leur carte de membre. Il annonce que chaque congressiste aura droit à une indemnisation de Fl 4.- par jour.

3a) M.Fierens remercie ~~Madame~~ M.Kern et passe au point 3).

Les comptes de l'exercice clos sont acceptés.

3b) Après quelques échanges d'idées il est décidé de percevoir simultanément les cotisations nationales et internationales par les sections nationales qui verseront les montants dûs au secrétariat international. On décide en outre que chaque section nouvelle jouira des mêmes avantages que les sections déjà existantes.

4) M.Fierens passe au point 4). Après quelques délibérations il est décidé d'accepter l'Argentine sous la présidence de M.Roméro-Brest. En considérant la demande d'admission de ~~xxxxxx~~ différents pays une discussion assez prolongée s'est développée au sujet de l'Uruguay. Finalement il fut décidé d'admettre ce pays en même temps que le Liban, le Pakistan, l'Australie, Cuba, l'Israel et l'Egypte dans la section libre envisagée, jusqu'à ce que l'AICA ait eu la possibilité de se former une opinion à leur sujet. En outre, la possibilité a été considérée d'exiger un certain minimum de membres sociétaires pour qu'un pays puisse devenir éligible et afin d'éviter un refus. A l'encontre de cette proposition il fut remarqué que pour certains petits pays tels que le Luxembourg, cela serait impossible. Il vaudrait peut-être mieux pour les petits pays de former un groupement ou bien de se grouper autour d'un pays plus grand afin d'

avoir droit à 2 représentants ~~à l'Assemblée Générale~~ au Comité.
M.Cogniat annonce qu'un règlement spécial a été prévu pour la section libre à créer. Cette section n'aura pas un bureau autonome, mais d'autre part aura certains rapports avec le Comité de l'AICA.
Ensuite M.Cogniat donne lecture du règlement prévu.

Règlement de la section libre.

L'Association Internationale des Critiques d'Art, outre les Sections nationales qui la compose, peut former une Section libre (art.II par.3)

Les personnes qui ne veulent appartenir à aucune Section nationale peuvent demander à être inscrites à la Section libre (art.II par.3)

Les candidatures à la Section libre seront présentées au vote du Comité.

Le Comité admet les nouveaux membres de la section libre, lors de l'Assemblée Générale de la façon dont il admet les nouveaux Sociétaires.

Les membres de la Section libre versent une cotisation annuelle fixée chaque année par le Comité lors de l'Assemblée Générale et lors de leur admission, un droit d'adhésion équivalent au montant de la cotisation annuelle (art.XI par.3).

La qualité de membre de la Section libre peut se perdre par la démission ou par la radiation prononcée (pour non-payement de la cotisation ou pour motifs graves) par les deux tiers du Comité (art. III par.4)

Un Président chargé d'administrer la Section libre sera élu par le Comité de l'Association. Il devra être réélu chaque année lors de l'Assemblée Générale.

Le Président représente la Section libre et préside les réunions de la Section. Il est responsable des fonds et des dépenses. Le Président propose au Comité les candidatures qui lui ont été posées.

Le Président administre la Section libre avec l'aide d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Il doit veiller à ce que les sommes dues à l'Association (droits d'adhésion et cotisations) soient régulièrement versées au Trésorier Général.

Il suit une discussion au sujet de la procédure de nomination du Président. En ce qui concerne cette nomination on veut exclure la possibilité d'un véto, on ne veut non plus imposer un président, on constate que l'Assemblée Générale aura la décision finale.

En résumant il est établi que les pays qui ne sont pas encore élus à L'Aica pourront provisoirement entrer dans la section libre.
M.Fierens annonce que M.Jalal Uddin, le délégué du Pakistan l'a informé du fait que dans son pays une section est en formation et qu il donnera un exposé sur l'art de son pays à la fin de la séance.
M.Cogniat fait remarquer qu'à la prochaine Assemblée Générale il faudra nommer un Président de la section libre. Ce Président sera donc élu par l'Assemblée Générale et il se propose que le Président de l'Assemblée assumera cette fonction.
Après que plusieurs autres propositions ont été faites, M.Sweeney propose M.Gomez Sicre, le Président de la Pan American Union. Suivent encore d'autres propositions. En concluant M.Fierens revient sur la proposition de M.Sweeney et propose que M.Gomez Sicre se chargera de la Section libre et assumera la fonction de secrétaire jusqu'à la prochaine Assemblée. Ainsi la question délicate de la nomination d'un président pourra rester en suspens jusqu'à ce moment-là.

5a) Le Président passe au point suivant à savoir la nomination des membres du Comité.
M.Bouret propose M. M. Gauthier
M.Sylvester propose M. Jaffé et autres.
Les personnes sont finalement proposées:
M. Huyghe (obtient 31 voix), M.Jaffé (30 voix), M.Apollonio (30 voix), M.Gauthier (22 voix), M.Marchiori (16 voix), M.Goldwater (14 voix), M.Muenz (9 voix).
Sont donc élus MM. Huyghe, Jaffé, Apollonio et Gauthier.

M.Fierens propose ensuite de nommer M.Benesj, qui remplacera M. Matejcek, qui est décédé, comme délégué de l'Europe Centrale. Il espère que M. Benesj acceptera cette fonction.

5b) M.Fierens passe ensuite au sujet suivant, à savoir la détermination du tiers du Comité à renouveler l'année prochaine. On décide de tirer au sort l'année prochaine.

6) Ensuite M.Cogniat donne lecture du règlement projeté pour les membres d'honneur, qui finalement est conçu comme suit:

Règlement des Membres d'Honneur.

L'Association Internationale des Critiques d'Art, selon l'article III, par.5, de ses études, est admise, à nommer des Membres d'Honneur.

Les Membres d'Honneur sont nommés sur la proposition du Bureau par l'Assemblée Générale Annuelle.

Peuvent être nommés membres d'honneur les personnalités, qui accordent leur aide et qui ont rendu des services éminents à l'Association.

Les membres d'honneur sont dispensés des droits d'adhésion et de la cotisation annuelle.

Les membres d'honneur ont les mêmes avantages que les sociétaires: cartes de membre, service des catalogues des expositions, abonnements réduits aux journaux, tarif d'inscription pour les congrès etc.

Les membres d'honneur ne participent pas à la gestion de l'Association ni au vote. Ils sont admis à prendre part aux travaux.

Les membres d'honneur sont nommés à vie. Ils peuvent être soumis à la radiation dans les cas prévus pour autres sociétaires.

Durant les discussionsconcernant ce texte M.Knuttel, revenant sur l'allusion faite par lui à Otterlo au sujet de M. Bremmer, croit que celui-ci mériterait de devenir un membre d'honneur. C'est lui qui a, pour ainsi dire, rassembler la collection du Musée Krüller-Müller, il est un grand pédagogue, il s'est retifé puisqu'il a déjà 80 ans.
M.Degand, tout en reconnaissant les mérites de M.Bremmer, craint que ce cas puisse créer un précédent.
Après quelques discussions M.Knuttel souligne qu'il n'a fait qu'une proposition. M. Fierens clôt ce débat en disant que le Comité se décidera sur la proposition de M. Knuttel de nommer M.Bremmer, Membre d'Honneur
M.Newton propose comme membre d'honneur M. Gainsborough.
M.Fierens constate qu'il y a deux opinions en ce qui concerne la nomination de membres d'honneur. 1. de nommer des personnes qui ont rendu des services à l'Assemblée, et 2. des personnes qui ont rendu des services à l'art. Il propose de voter sur cette question. Le résultat du vote est que la première proposition est acceptée.
(vote à mains levées)

M.Sylvester croit qu'il est présomptueux de se servir de noms distingués et qu'on ne devrait nommer que ces personnalités pour les remercier d'avoir reconnu les mérites de l'Association. M.Kern souligne qu'il s'agit également d'une question de procédure. Par exemple si nous invitons une personnalité éminente à faire une conférence, nous pourrions le nommer ensuite membre d'honneur. Il se rallie à MM. Sylvester et Newton, qui ont fait remarqué qu'il y a somme toute beaucoup d'hommes de mérite dans le domaine de l'art. Si l'Association voulait les nommer tous membres d'honneur, le nombre de ceux-ci dépassera celui que nous envisageons. Il est en faveur d'acdepter ces statuts et de se décider plus tard au sujet des personnes à admettre car la section est encore jeune et encore peu connue.
Le Professeur Venturi propose comme dernière solution de ne pas nommer de membres d'honneur ! !
M.Sylvester dit que ceci est impossible puisque il y a déjà un membre d'honneur.
Le Président constate que le statut prévoit la possibilité d'avoir des membres d'honneur et propose de renvoyer les débats à la prochaine Assemblée Générale.

7a) M.Fierens dit que la date et le lieu de la prochaine Assemblée Générale ont l'approbation (en 1952), il donne ensuite la parole à M.Courthion. Celui-ci se fait un plaisir de pouvoir inviter l'AICA en Suisse, il ne peut pas encore nommer la ville où l'Assemblée se tiendra et il priera M.Kern de donner quelques informations.

8) M.Fierens passe au dernier sujet, le projet de thèmes pour le Congrès suivant. Il annonce que les thèmes seront choisis lors de l'Assemblée Générale en 1952. Il prie M.Kern de bien vouloir donner quelques explications. M.Kern propose de prolonger la session de L'Assemblée de un ou deux jours puisqu'on visitera plusieurs villes. Il avoue que c'est une question de frais mais la Suisse fera de son mieux de recevoir les congrès membres aussi bien que possible et aussi bon marché que possible. M.Fierens donne la parole à M.Sylvester qui a formulé une proposition au sujet de l'établissement d'un Bureau International pour la Traduction de littérature d'art.

"Au sujet de l'établissement d'un Bureau International pour la traduction de litérature d'art je propose qu'uneautre méthode soit employée pour considérer cette question que celle de créer un Comité,

a) parce que la question devrait être considérée de concert avec l'Association Internationale des Historiens d'Art,

b) parce que nous avons très peu de temps et qu'il serait dangereux de prendre des décisions rapides.

C'est pourquoi je propose

1) que je soumette le projet d'un schéma au Secrétaire de chaque section nationale

2) que chaque section nationale intéressée crée un Comité National pour considérer les problèmes en question; que ces Comités soient composés aussi bien par des membres de l'AICA que des membres de l'Association Internationale des Historiens d' Art et que chaque Comité fasse un rapport pour la prochaine année;

3) que, durant l'Assemblée Générale de l'année prochaine, soit créé un Comité se composant d'un membre de chaque Comité National qui a soumis un rapport; que ce Comité fasse des statuts pour le Bureau et décide quelle est la meilleure manière de le créer ou bien qu'il repousse l'idée comme impraticable."

M.Fierens remercie M.Sylvester de sa proposition et le prie de bien vouloir lui faire parvenir un projet plus determiné afin de pouvoir soumettre celui-ci au Congrès des Historiens d'Art qui se tiendra la semaine prochaine à Bruxelles. Le Président suggère ceci car il sait que ce Congrès s'intéressera beaucoup à cette question. Le Président donne ensuite lecture du message de M.Jalal Uddin, (Pakistan) et dit que dans ce pays une section est en formation. Il croit qu'en somme M.Jalal Uddin a déjà reçu une réponse à sa question et il se charge personnellement de la lui transmettre. Au sujet de l'enquête de l'UNESCO dont l'Assemblée a parlé lundi après-midi M.Fierens dit qu'il a demandé des précisions à M.Bellew, délégué de l'UNESCO. Il donne ensuite la parole à M.Secrétan, qui s'est déjà occupé du problème de la situation des artistes dans plusieurs pays. M.Secrétan en introduisant son sujet exprime son étonnement que cette question n'ait pas encore été l'objet de plus de préoccupations, Il continue par dire qu'il ignorait le fait que l'UNESCO avait déjà abordé ce problème. Ensuite il donne lecture d'une partie de son rapp

M.Fierens remercie M.Secrétan de son exposé très intéressant soulignant surtout la difficulté de la tâche qui a été confiée à L'AICA. Le Président espère que les sections nationales tiendront compte de ce rapport en répondant au questionnaire.

La séance est levée à 17.50 h.